

Fukushima Daiichi, une régulation de sûreté défailante

Le Monde.fr | 11.03.2014 à 11h04 |

Par François Lévêque (Professeur à Mines-ParisTech)

La défailance de la régulation de la sûreté nucléaire est la cause profonde de l'accident du 11 mars 2011 au Japon . Au lieu d'agir de façon indépendante, l'autorité japonaise a calqué son comportement sur les préoccupations des électriciens nucléaires et du pouvoir politique .

La conjugaison d'un séisme et d'un raz-de-marée de grande ampleur est bien sûr la cause naturelle et immédiate de l'inondation de la centrale et de l'absence durable d'alimentation électrique nécessaire au refroidissement des réacteurs. L'inorganisation des opérations qui ont suivi du fait de l'impréparation de l'opérateur TEPCO et des pouvoirs publics ont fait le reste. Les enquêtes menées par la suite ont dévoilé qu'au-delà de ces défaillances face à l'urgence, la régulation de sûreté nucléaire japonaise était en fait inexistante. Sur le papier, une autorité de sûreté nucléaire existait bien depuis 2001. Mais elle n'était pas séparée de l'administration en charge de la promotion du nucléaire et de la planification énergétique. Ne possédant ni budget, ni personnel en propre, elle est restée soumise aux ordres du puissant ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie . Difficile dans ces conditions d'imposer des mesures dont les conséquences sont défavorables aux intérêts économiques immédiats comme l'arrêt de réacteurs pour sûreté insuffisante. Citons une anecdote accablante : un ingénieur de General Electric qui a participé à des inspections internes des centrales de TEPCO observe des malversations de sûreté et les dénonce à l'autorité ; aucune réponse ne sera jamais donnée à sa lettre. La seule réaction du ministère a été de communiquer son nom à l'électricien fautif !

L'autorité de sûreté japonaise n'est pas non plus indépendante des opérateurs qu'elle est censée réglementer , contrôler et sanctionner . Interrogé après l'accident par les parlementaires son président reconnaît lui-même que les exploitants proposaient les normes de sûreté les moins coûteuses et qu'il les acceptait toutes. Contrit, il déclare *« nous sommes même allés jusqu'à dire qu'il n'était pas nécessaire de considérer les risques de grands tsunamis et de longues coupures d'alimentation électrique du réacteur »*. Le renvoi d'ascenseur entre l'administration chargée du nucléaire et l'industrie électrique a été une pratique courante. De nombreux hauts fonctionnaires se retrouvant par exemple au conseil d'administration d'électriciens. La catastrophe de Fukushima a aussi permis d'exhumer du flot du passé toute une série de tricheries graves et répétées. Sept des dix électriciens que compte l'archipel ont admis avoir sciemment trompé l'autorité de sûreté en falsifiant des résultats de tests de sûreté ainsi que des déclarations de réparations de leurs installations. TEPCO a été le plus coutumier du fait. L'entreprise envoyait encore une semaine avant la catastrophe un nouveau rapport falsifié au régulateur. En l'absence de volonté, de moyen, de compétence et de

pouvoir de sanction, une autorité de sûreté est inexistante.

Ainsi la régulation de la sûreté a été capturée par les intérêts industriels à la fois directement et par sa tutelle, elle-même à leur service. Dans ces conditions, le niveau de sûreté est celui que se fixent les entreprises qui possèdent et exploitent les centrales nucléaires : il est non nul, mais il reste beaucoup trop bas et varie d'un exploitant à l'autre. Les exploitants ont en effet intérêt à réaliser un minimum de dépenses de sûreté. Sans elles, les pannes sont trop fréquentes et en cas d'accident leur responsabilité financière est engagée et la valeur de leurs actifs s'évanouit. Mais on est loin du compte car ce bénéfice privé des dépenses de prévention est très inférieur au bénéfice de la prévention pour l'ensemble de la société. Les efforts de sûreté vont varier aussi selon la prise en compte par les opérateurs des intérêts de leurs employés, de la population proche de la centrale, mais aussi selon les valeurs et la culture de l'entreprise et de ses dirigeants. Par exemple, contrairement à TEPCO, l'exploitant de la centrale nucléaire d'Onagawa a élevé la digue initiale protégeant les réacteurs contre les raz-de-marée de dix mètres. Située à une centaine de kilomètres de Fukushima Daiichi, elle a subi une secousse encore plus forte et l'assaut d'une vague de même hauteur. La centrale a tenu bon alors que les deux villes les plus proches ont été complètement dévastées. Elle a même servi de refuge à quelques centaines d'habitants privés de leur logement !

Faute d'une régulation de sûreté nucléaire digne de ce nom, l'autorégulation prend le pas et les citoyens ne sont ni assez ni équitablement protégés. Une grande leçon de l'accident nucléaire de Fukushima Daiichi est d'œuvrer à la mise en place d'autorités de sûreté nucléaire indépendantes, compétentes et puissantes, partout dans le monde

François Lévêque est l'auteur de Nucléaire On/Off Analyse économique d'un pari aux éditions Dunod, Paris, 2013

François Lévêque (Professeur à Mines-ParisTech)